

SITE

Le projet de la présente demande de permis de construire se situe dans la commune de Gap dans la région Provence/Alpes/Côtes d'Azur chef-lieu du département des Hautes-Alpes

Le terrain est situé Section BM avec une unité foncières de 15 877 m².

1/ Le terrain existant est constitué de plusieurs parcelles.

Les réseaux d'eau potable, assainissement, PTT électricité seront desservis sur le terrain et raccordés à l'implantation du projet.

Quelques construction de type garage auto, station de traitement des eaux, ancienne usine Lactalis avoisinent le terrain.

PROJET

2/ Les partis retenus pour assurer le projet dans son environnement se distinguent par plusieurs points :

a/ L'aménagement du terrain en indiquant ce qui est modifié ou supprimé :

Le projet prévoit la mise en place d'un bassin de rétention d'une capacité adaptée façade Sud Est et un séparateur d'hydrocarbure ainsi qu'une station de prétraitement avec bassin tampon façade Nord Est.

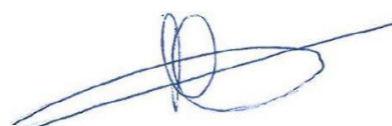
Une aire de lavage sera réalisée façades Sud Ouest.

Les eaux résiduaires rejetées au réseaux communal sont, les eaux vannes sanitaires et les eaux de lavage des sols qui transiteront par un séparateur à graisses avant rejet au réseau communal.

L'intégralité des eaux consommées seront rejetées au réseau.

Les eaux pluviales de toit seront rejetés directement dans le bassin d'infiltration sans bêche, les eaux pluviales de cours transiterons par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le bassin d'infiltration qui lui sera rejeté dans le réseau communal.

Le projet de la demande, prévoit la construction du nouvel abattoir, d'une surface totale de plancher de 3 979 m², divisée en 7 zones :



- la partie atelier découpe déconditionnement de 405 m²
- la partie ressuage expédition de 473 m²
- la partie découpe montagnard de 1059 m²
- la partie abattage de 1069 m²
- la partie bureaux et locaux sociaux de 205 m²
- la partie stabulation de 637 m²
- les locaux techniques de 80 m²

b/ Implantation, organisation, composition et volume des constructions :

Le bâtiment est implanté dans le respect de la limite constructible depuis l'axe de la route de la Luye.

La hauteur de la construction mesuré à partir du niveau moyen du terrain naturel existant sera de 9.30m au point le plus haut.

Le bâtiment est composé de plusieurs volumes de forme rectangulaire et de différentes hauteurs en fonction des besoins.

c/ Traitement des espaces libres :

Le projet prévoit un traitement particulier des surfaces relatives aux espaces libres.

- Les aires de stationnement seront prévu en enrobé, 14 arbres seront plantés.

- Les aires de circulations seront prévues en enrobé.

- Le cheminement vers les locaux sociaux seront pavés.

d/ Organisation et aménagement des accès au terrain, constructions et aires de stationnement :

Un accès sera réalisé depuis la façade Sud Ouest, trois portails coulissants viendront séparer le parking personnel ainsi que l'entrée cour sale et cour propre.

Les aires de stationnement du PC prévoient 53 places de stationnement dont 3 places PMR et 4 places avec borne pour la recharge des véhicules électriques, un parking vélos de 12 places sera réalisé.

Fabrice MICALLEF
Architecte DPLG
MATTAINCOURT 88500
Tél. 03.29.37.15.75 - Fax 03.29.37.53.90

Demande de pièces manquantes

NOTICE PAYSAGERE

Maître d'ouvrage	Projet	Echelle	Edition - Date	Architecte	Numéro de pièces
VILLE DE GAP	Construction	Ech: .	Permis de construire - Novembre - 2021	Fabrice MICALLEF Architecte DPLG - 2 rue Général Leclerc - 88500 MATTAINCOURT tel: 0329371575 - fax 0329375390 - f.micallef@archi.link	PC 4.1a